32^{es} Rencontres Cinématographiques de Cannes - 18 au 24 novembre 2019

Bulletin d'inscription à un atelier du 18 au 22 novembre 2019 - 5 jours

À retourner (avec votre règlement) à :

Cannes Cinéma - Pôle Culturel Cannes République - 10 avenue de Vallauris - 06400 Cannes - Tél.: 04 97 06 45 15

Je soussigné(e) :		
Proviseur de l'établissement :		
	Ville :	
Tél. :	E-mail :	
autorise la classe	composée de	élèves
encadrée pendant les RCC par :		
n° de portable de l'enseignant :		
à participer pendant les 32° Rencontres Ciné	matographiques de Cannes, à :	
l'atelier scénario		35€ par élève
	Merci de joindre à ce bulletin d'inscription :	
- un chèque bancaire ou CCP à l	ordre de Cannes Cinéma d'un montant de	x 35 € =€
Attention : pour que cette ins	scription soit validée, merci d'envoyer par mail à conta	act@cannes-cinema.com :
	atelier (nom, prénom, date de naissance, adresse et numé om et numéro de téléphone portable de l'enseignant respo	
Règlement pour le bon fonctionnemen	nt des ateliers :	
Tout établissement s'engageant à particip fonctionnement des ateliers.	per à un atelier dans le cadre des RCC, s'engage également à	respecter le règlement pour le bor
de cinéma et pendant les ateliers), du lun	u du groupe s'engage à rester en permanence avec sa classe ndi 18 au vendredi 22 novembre 2019 de 9h à 12h15 et de 13h4 pour la durée totale des RCC (y compris le mercredi après-m	15 à 18h.
En cas d'absence du professeur respons enseignant de l'établissement.	able, l'établissement devra prévenir les organisateurs et fournir	pour la période d'absence un autre
dans le cadre d'une sortie scolaire. L'ens	s restent sous la responsabilité de leur établissement scola seignant responsable du groupe devra se charger de faire l'appe s Cinéma ne saura être tenu pour responsable.	

Dans le cas où une classe serait divisée en deux (par exemple quand les élèves seraient trop nombreux par rapport au nombre d'élèves requis par l'atelier), l'établissement devra fournir deux enseignants ou responsables. Cannes Cinéma, ses partenaires ou les intervenants ne peuvent en aucun cas se substituer à un professeur ou responsable désigné par l'établissement. En cas de petit groupe, Cannes Cinéma peut

les associer à un autre groupe. Un même groupe pourra alors compter deux enseignants de deux établissements différents.

Signature du proviseur et cachet de l'établissement

Signature du professeur responsable :